

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
SERIGNAN DU COMTAT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de SERIGNAN-DU-COMTAT
Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien MERLE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de votants
23	19	18
DATE DE LA CONVOCATION		
24 MAI 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
25 MAI 2023		

**Approbation du projet
de réorganisation de la
voirie communale.**

Présents :

M. Julien MERLE, Mme Lydie CATALON, M. Marc GABRIEL, Mme Marie-France ESTIVAL, M. Jean-Pierre TRUCHOT, Mme Bérandère DUPLAN (arrive à 19h15), MM. Albert JUANEDA, André LACROIX, Mmes Annie BOURCHET, Josette PACINI, Jeanne SURDEL, M. Eric COLARD, Mmes Annick DESAINT, Catherine BOURACHOT, MM. Jean-Christophe MONNIN, Denis GADEA, Mmes Marion SANGUINEDE, Camille SOULIER.

Représenté :

M. Frédéric MICHEL par Mme Catherine BOURACHOT.

Excusés :

M. Yvan ESPINASSE
Mme Aurélie CALDARINI
Mme Fanny ROSEAU

Absent :

M. Hervé HARDY

M. André LACROIX est nommé Secrétaire de Séance.

Rapporteur : Marc Gabriel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la voirie routière (et notamment ses articles L 141.3 et R 141.4 à R 141.10) ;

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 du Code rural ;

Vu la délibération n° D22.10.26.08-3.5 en date du 26 octobre 2022 approuvant le dossier de réorganisation de la voirie communale et le lancement d'une enquête publique ;

Vu l'arrêté du Maire n° 08-2023 en date du 17 janvier 2023 soumettant à l'enquête préalable le dossier de réorganisation de la voirie communale et désignant Madame IVALDI Fabienne en qualité de commissaire enquêteur et fixant la date de l'enquête publique du 17 février au 6 mars 2023 ;

Vu le dossier d'enquête publique comprenant la mise à jour du tableau de classement des voies communales et l'inventaire des chemins ruraux ainsi que 4 dossiers de déplacement d'un chemin rural avec :

- ✓ Une note explicative,
- ✓ Les pièces n°1 et n°2 correspondant à la partie nord et la partie sud du plan des voies communales et des chemins ruraux,
- ✓ La pièce n°3 : le tableau des voies communales à caractère de chemin,

D23.05.31.10-8.3

- ✓ La pièce n°4 : le répertoire communal des chemins ruraux,
- ✓ 4 dossiers spécifiques de déplacement d'un chemin rural : propriété ETIENNE, propriété FAURE, propriété BES et propriété GFA II DE HAUTE TERRE ;

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur remis en mairie le 6 avril 2023 ;

Vu l'Avis favorable du commissaire enquêteur en date du 6 avril 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le dossier de réorganisation de la voirie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- De charger le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à ce dossier ;
- De dire que le dossier de réorganisation de la voirie communale approuvé est tenu à la disposition du public en mairie à ses heures d'ouverture.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le dossier de réorganisation de la voirie communale tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DE CHARGER** le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à ce dossier ;
- **DE DIRE** que le dossier de réorganisation de la voirie communale approuvé est tenu à la disposition du public en mairie à ses heures d'ouverture.

Vote : délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents.

Le secrétaire de séance
André LACROIX



Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Julien MERLE

